



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## programmes

Question écrite n° 88786

### Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les vives inquiétudes manifestées au sujet des nouveaux programmes d'histoire au collège. En effet, il apparaît que de nouvelles instructions prévoient de réduire le quota d'heures dédié aux grandes périodes de notre passé national tel que l'Empire et la Révolution mais aussi aux grandes figures de l'histoire française, et ce au profit des autres civilisations du monde. Bien que l'apprentissage des problématiques et cultures étrangères soit nécessaire pour l'ouverture au monde des élèves, un grand nombre d'historiens, de professeurs et parents d'élèves s'inquiètent de ces nouvelles directives. L'apprentissage des grands événements nationaux ainsi que des figures emblématiques de notre histoire répond en effet à une finalité civique et intégratrice que chacun souhaite voir conservée. Il lui demande donc quelles sont les mesures que le Gouvernement entend prendre afin que l'histoire nationale conserve toute sa place dans l'enseignement scolaire.

### Texte de la réponse

L'idée selon laquelle l'étude de Louis XIV et de Napoléon aurait disparu des programmes d'enseignement au collège est une rumeur absolument infondée. Ainsi, en classe de 5e, le programme d'histoire comprend un thème intitulé « L'émergence du roi absolu », qui passe par l'étude du règne personnel de Louis XIV, mais aussi du château de Versailles et de la cour sous Louis XIV, ainsi que de l'évolution des limites du royaume jusqu'en 1715. De même, la deuxième partie du programme de la classe de 4e, entrée en vigueur à cette rentrée 2011, comprend l'étude de la Révolution et de l'Empire. Pendant 25 % du temps consacré à l'histoire au cours de l'année, les élèves étudieront deux thèmes : « les temps forts de la Révolution » et « les fondations d'une nouvelle France pendant la Révolution et l'Empire ». La période 1799-1804 qui va du Consulat à l'Empire est spécifiquement étudiée et, parmi les repères que les élèves doivent maîtriser au terme de l'année, figurent explicitement « Le Consulat et l'Empire : 1799-1815 » ainsi que « Napoléon Ier, empereur des Français : 1804 ». S'il est vrai que ces programmes s'ouvrent davantage à l'histoire du monde, et c'est une nécessité à l'heure de la mondialisation, cette ouverture ne se fait donc absolument pas au détriment de l'histoire de notre pays, qui reste centrale. Tous les enfants de la République doivent bénéficier à l'école, au collège et au lycée d'un enseignement approfondi afin d'acquérir les repères et les références nécessaires pour comprendre l'histoire de France.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Lasbordes](#)

**Circonscription :** Essonne (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 88786

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 21 septembre 2010, page 10163

**Réponse publiée le** : 8 novembre 2011, page 11836